

Séance
extraordinaire
du 24 avril 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-QUATRIÈME
(24^e) JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE
8 H 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-
JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2, *absence motivée*
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucune (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière et messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, ainsi que monsieur Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

17.04.204

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame la mairesse, Danielle Doyer, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur Normand Gagnon, conseiller du district 2. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

17.04.205

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Madame la Mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux dans le cadre de la réfection de la rue St-Jean-Baptiste.
4. Affaires nouvelles
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de l'assemblée.

TRAVAUX PUBLICS

17.04.206

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE LA RUE ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres de services professionnels pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux dans le cadre de la réfection de la rue St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

Rang	Firme	Coefficient	Montant \$
1	Stantec	19.73	69 433.40\$
2	Arpo Groupe Conseil	19.03	64 112.36\$
3	Tetra Tech	15.09	94 739.40\$

CONSIDÉRANT QUE les offres de services devaient obtenir la note minimale de 70 % avant l'ouverture des offres de prix;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du comité d'analyse des soumissions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde le contrat de services professionnels à la firme Stantec pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux dans le cadre de la réfection de la rue St-Jean-Baptiste, et ce, au montant de 69 433.40\$ taxes incluses.

17.04.207

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle

17.04.208

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

17.04.209

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 35, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.